

## **Collectivité de plus de 10.000 habitants** le réseau de chaleur, un outil de coordination et de mutualisation au service de tous

Le contexte urbain est très propice à l'installation d'une chaufferie bois de plusieurs MW, associée à un réseau (de 2 à 5 km de long), alimentant des bâtiments. Toutes les villes moyennes de logements collectifs et d'équipements publics consommateurs d'énergie thermique (hôpitaux, lycées, piscines...) peuvent être concernées.

L'agrégation des besoins d'immeubles et d'équipements structurants voisins, publics ou privés aboutit à un volume total d'énergie distribuée par le réseau qui peut être compris entre 10.000 et 15.000 MWh utiles, voire plus, soit l'équivalent de 3.000 à 4.500 logements.

### **CHALON-SUR-SAÔNE – RÉSEAU DE CHALEUR**



*Credit photo Bioénergie internationale*

#### **Commune de 45.446 hab. Saône-et-Loire (71)**

- 3 centres de production avec 4 chaudières bois (2x10 MW, 4,2 MW, 1,5 MW total : 25.7 MW)
- Plus de 50 % de la chaleur biomasse
- Réseau de 31 km
- 13.601 équivalent logements
- 32.900 tCO<sub>2</sub> évités en 2017

**Le volume de bois-énergie consommé par le réseau représente 28 emplois locaux. Le développement du bois-énergie s'inscrit dans une démarche plus globale de préservation de l'environnement et des ressources énergétiques.**

**Paul Thebault** Conseiller Municipal Délégué de Chalon-sur-Saône pour les Délégations de Service Public

### **Déploiement des aides au renouvellement des appareils individuels au bois peu performants**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air, une collectivité peut aider ses administrés à remplacer leur appareil à bois ancien et polluant par un appareil moderne et performant. Le Label Flamme Verte permet justement d'identifier ces appareils et le Fonds Air Bois de l'Ademe finance les opérations. Ce changement d'appareil permet aux ménages de faire des économies substantielles sur leur facture d'énergie.